

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-62

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 5
Votes :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations : ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Absents excusés : MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : FAURE Pascal

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
POUR UN DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du départ en retraite d'un Sapeur-Pompier rentré au Centre de Secours avant la départementalisation en 2000, il est de coutume que la commune attribue une allocation versée par l'intermédiaire de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Cette allocation est calculée en fonction du nombre d'années de volontariat à raison de 2 vacations par année soit 686 € pour le prochain départ d'un Sapeur-Pompier volontaire, ce qui correspond à 41 ans de service x 2 vacations à 8,36 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement de cette subvention de 686 € auprès de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 septembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023